République Française Département de l'Aisne Arrondissement de Soissons

COMMUNE DE BRAINE

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2023 LISTE DES DELIBERATIONS

N°	OBJET DES DELIBERATIONS	VOTE
01-2023	MODIFICATIONS DU RIFSEEP (REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL) - (ANNEXE 1)	APPROUVEE
02-2023	RENOVATION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – PHASE 3 – DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT DANS LE CADRE DE LA D.E.T.R.	APPROUVEE
03-2023	REHABILITATION DE L'ANCIEN HOTEL/RESTAURANT – 43 PLACE CHARLES DE GAULLE (TRANSFERT SECRETARIAT DE MAIRIE - PHASE 3) – DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT DANS LE CADRE DE LA D.E.T.R.	APPROUVEE
04-2023	REPRISE DES CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON DANS LE CIMETIERE COMMUNAL – DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT DANS LE CADRE DE LA D.E.T.R.	APPROUVEE
05-2023	RENOVATION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – PHASE 3 – DEMANDE DE SUBVENTION « AISNE PARTENARIAT INVESTISSEMENT »	APPROUVEE
06-2023	REHABILITATION DE L'ANCIEN HOTEL/RESTAURANT – 43 PLACE CHARLES DE GAULLE (TRANSFERT SECRET'ARIAT DE MAIRIE – PHASE 3) – DEMANDE DE SUBVENTION « AISNE PARTENARIAT INVESTISSEMENT»	APPROUVEE
07-2023	REQUALIFICATION DE LA PLACE SCHOENENBERGER – DEMANDE DE SUBVENTION « AISNE PARTENARIAT VOIRIE »	APPROUVEE
08-2023	ENTRETIEN DE LA VOIRIE DANS LES RUES (GOUDRONS A CHAUD ET GRAVILLONNAGE) – DEMANDE DE SUBVENTION « AISNE PARTENARIAT VOIRIE » - PROGRAMME 2023	APPROUVEE
09-2023	COMMUNE - DECISION MODIFICATIVE Nº 4-2022	APPROUVEE

LISTE AFFICHEE LE 20 JANVIER 2023

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL Commune de Braine

SEANCE DU 17 JANVIER 2023

Nom	Nombre de Membres					
Membres en exercice	Présents	Votants				
19	14	14				
		+ 4 pouvoirs				

Date de convocation 13 janvier 2023 L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de **François RAMPELBERG**, maire.

<u>Présents</u>: François RAMPELBERG, Jean PONS, Gérard LAINÉ, Odile VANDENBROUK, Nicole GUIDET, Stéphane WEBER, Martine TORLET, Sylvie GRÜN, Denis SARAZIN, Hervé ONYSZKO, Alain LEMAITRE, Marie-Thérèse GIRARD, Jacky IGNATE, Florian RAYAUME.

Absent excusé: Patrick PETITJEAN.

Représentés: Nathalie MUSSOT par Florian RAYAUME, Marie-Claude LAINÉ par Gérard LAINÉ, Marie-Christine BROT par Stéphane WEBER, Céline NAUDIN par Odile VANDENBROUK.

Monsieur Jean PONS a été nommé secrétaire de séance.

<u>Objet</u>: <u>MODIFICATIONS DU RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) - (ANNEXE 1) N° de délibération : 01-2023</u>

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
14	18	18	0	0	0

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 5 juillet 2018, le Conseil Municipal a adopté la mise en place du RIFSEEP. Puis par délibération en date du 20 octobre 2022, il indique que seuls les montants annuels individuels avaient été modifiés.

Il informe l'Assemblée que suite à la réussite au concours de « Technicien Territorial », l'agent a été nommé au $1^{\rm er}$ janvier 2023. A compter de cette date, il intègre donc le cadre d'emploi des techniciens en Catégorie B. Ce cadre d'emploi n'existant pas dans les cadres d'emplois concernés par le RIFSEEP actuel (Annexe 1), le Maire propose de créer ce cadre d'emploi à compter du $1^{\rm er}$ janvier 2023 en fixant les montants individuels.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'ajouter au cadre d'emplois concernés du RIFSEEP (Annexe 1), le cadre d'emploi des Techniciens Catégorie B – Groupe 1 : Direction ou responsable de services, à compter du 1^{er} janvier 2023.
- De fixer les montants annuels individuels du RIFSEEP (Annexe 1) de cadre d'emplois des Techniciens à compter du 1^{er} janvier 2023.
- D'inscrire les crédits correspondants qui seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.

Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 20/01/2023 à 11h20 Réference de l'AR : 002-210201075-20230117-01_2023-DE Affiché le 20/01/2023 ; Certifié exécutoire le 20/01/2023

VILLE DE BRAINE CADRES D'EMPLOIS CONCERNES

CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS Catégorie B		Montant annuel individuel maximum légal pouvant être réparti entre l'IFSE et le CIA (pour mémoire)		Montant annuel individuel IFSE maximum fixé par l'assemblée délibérante	Montant annuel individuel CIA maximum fixé par l'assemblée délibérante	Montant annuel individuel total RIFSEEP fixé par l'assemblée délibérante
		Non logé	Logé	Non logé	Non logé	Non logé
Groupe 1	Direction ou responsable de services	19 860	10 410	6 580	5 500	11 580
Groupe 2	Adjoint(e) au responsable de services	18 200	9 405	2 600	2 100	4 700

CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS Catégorie B	Montant anni maximum lé être réparti en le CIA (pou	gal pouvant ntre l'IFSE et	Montant annuel individuel IFSE maximum fixé par l'assemblée délibérante	Montant annuel individuel CIA maximum fixé par l'assemblée délibérante	Montant annuel individuel total RIFSEEP fixé par l'assemblée délibérante
	Non logé	Logé	Non logé	Non logé	Non logé
Groupe 1 Direction ou responsable de services	22 340	16 440	5 300	2 800	8 100

CADRE	D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAITRISE et DES ADJOINTS TECHNIQUES Catégorie C	maximum lé	ntre l'IFSE et	Montant annuel individuel IFSE maximum fixé par l'assemblée délibérante	Montant annuel individuel CIA maximum fixé par l'assemblée délibérante	Montant annuel individuel total RIFSEEP fixé par l'assemblée délibérante
		Non logé	Logé	Non logé	Non logé	Non logé
Groupe 1	Responsable d'un service ou adjoint	12 600	8 350	3 500	2 800	6 300
Groupe 2	Agent d'exécution (non compris dans le groupe 1)	12 000	7 950	1 100	1 100	2 200

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS Catégorie C	Montant ann maximum lé être réparti en le CIA (pou	gal pouvant itre l'IFSE et	Montant annuel individuel IFSE maximum fixé par l'assemblée délibérante	Montant annuel individuel CIA maximum fixé par l'assemblée délibérante	Montant annuel individuel total RIFSEEP fixé par l'assemblée délibérante
	Non logé	Logé	Non logé	Non logé	Non logé
Groupe 2 Agent d'exécution (non compris dans le groupe 1)	12 000	<i>7</i> 950	2 700	2 100	4 450

CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS SPECIALISES DE ECOLES MATERNELLES Catégorie C	S maximum être réparti	nuel individuel légal pouvant entre l'IFSE et our mémoire)	Montant annuel individuel IFSE maximum fixé par l'assemblée délibérante	Montant annuel individuel CIA maximum fixé par l'assemblée délibérante	Montant annuel individuel total RIFSEEP fixé par l'assemblée délibérante
	Non logé	Logé	Non logé	Non logé	Non logé
Groupe 1 Responsable d'un service ou adjoint	12 600	8 350	1 200	1 200	2 400

Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 20/01/2023 à 11h20 Réference de l'AR : 002-210201075-20230117-01_2023-DE Affiché le 20/01/2023 ; Certifié exécutoire le 20/01/2023

CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DU PATRIMOINE Catégorie C	maximum le	u <mark>el individuel</mark> égal pouvant ntre l'IFSE et	Montant annuel individuel IFSE maximum fixé par l'assemblée délibérante	DESCRIPTION OF THE PROPERTY OF	Montant annuel individuel total RIFSEEP fixé par l'assemblée délibérante
	Non logé	Logé	Non logé	Non logé	Non logé
Groupe 2 Agent d'exécution (non compris dans le groupe 1)	12 000	7 950	1 100	1 100	2 200

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL Commune de Braine

SEANCE DU 17 JANVIER 2023

Nom	bre de Mem	bres
Membres en exercice	Présents	Votants
19	14	14
-		+ 4 pouvoirs

Date de convocation 13 janvier 2023 L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de **François RAMPELBERG**, maire.

<u>Présents</u>: François RAMPELBERG, Jean PONS, Gérard LAINÉ, Odile VANDENBROUK, Nicole GUIDET, Stéphane WEBER, Martine TORLET, Sylvie GRÜN, Denis SARAZIN, Hervé ONYSZKO, Alain LEMAITRE, Marie-Thérèse GIRARD, Jacky IGNATE, Florian RAYAUME.

Absent excusé: Patrick PETITJEAN.

Représentés: Nathalie MUSSOT par Florian RAYAUME, Marie-Claude LAINÉ par Gérard LAINÉ, Marie-Christine BROT par Stéphane WEBER, Céline NAUDIN par Odile VANDENBROUK.

Monsieur Jean PONS a été nommé secrétaire de séance.

<u>Objet</u>: <u>RENOVATION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - PHASE 3 - DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT DANS LE CADRE DE LA D.E.T.R.</u>

N° de délibération : 02-2023

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
14	18	18	0	0	0

Le Maire informe l'Assemblée que la Commune de BRAINE envisage la poursuite des travaux de rénovation du Centre Technique Municipal, pour une phase 3.

Il rappelle à l'Assemblée que la phase 2 de l'opération est achevée et que le Dossier de Consultations des Entreprises pour cette phase devrait être transmis prochainement à la Commune par la Maîtrise d'œuvre.

Il précise à l'Assemblée que la phase 3 de cette rénovation concerne principalement les VRD, compris des eaux pluviales avec infiltration et cuve de récupération ainsi que l'isolation thermique par l'extérieur. Cette phase 3 est estimée à 181 394,00 euros HT.

Le Maire précise le plan de financement prévu, en HT:

- Subvention de l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R. à hauteur de 40 %.
- Subvention du Conseil Départemental de l'Aisne au titre du dispositif « Aisne Partenariat Investissement » à hauteur de 25 %.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le projet de rénovation du Centre Technique Municipal Phase 3.
- De solliciter de l'Etat, pour ces travaux, une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux à hauteur de 40 % du montant H.T.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal quel que soit le taux de subvention accordé.

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL Commune de Braine

SEANCE DU 17 JANVIER 2023

Nom	Nombre de Membres						
Membres en exercice	Présents	Votants					
19	14	14					
		+ 4 pouvoirs					

Date de convocation 13 janvier 2023 L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de **François RAMPELBERG**, maire.

<u>Présents</u>: François RAMPELBERG, Jean PONS, Gérard LAINÉ, Odile VANDENBROUK, Nicole GUIDET, Stéphane WEBER, Martine TORLET, Sylvie GRÜN, Denis SARAZIN, Hervé ONYSZKO, Alain LEMAITRE, Marie-Thérèse GIRARD, Jacky IGNATE, Florian RAYAUME.

Absent excusé: Patrick PETITJEAN.

Représentés: Nathalie MUSSOT par Florian RAYAUME, Marie-Claude LAINÉ par Gérard LAINÉ, Marie-Christine BROT par Stéphane WEBER, Céline NAUDIN par Odile VANDENBROUK.

Monsieur Jean PONS a été nommé secrétaire de séance.

Objet: REHABILITATION DE L'ANCIEN HOTEL/RESTAURANT - 43 PLACE CHARLES DE GAULLE (TRANSFERT SECRETARIAT DE MAIRIE : PHASE 3) - DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT DANS LE CADRE DE LA D.E.T.R.

Nº de délibération : 03-2023

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
14	18	18	0	0	0

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune de BRAINE a obtenu deux subventions au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour la restructuration et l'accessibilité de l'Hôtel de Ville phases 1 et 2, d'un montant total de 383 470,65 euros.

Il rappelle à l'Assemblée que la Commune de BRAINE a signé un compromis de vente pour l'immeuble situé au 43 Place Charles de Gaulle afin d'y transférer le secrétariat de mairie.

La Commune a missionné la SEDA afin d'effectuer une étude de faisabilitépréprogramme.

Le Maire informe l'Assemblée que la SEDA a remis son étude de faisabilité et le montant des travaux HT est estimé à 1 278 997,00 euros HT, soit un complément de 426 840,00 euros qui correspondent au nouveau projet de réhabilitation et qui n'étaient donc pas prévus initialement lors des phases 1 et 2.

Le Maire précise le plan de financement prévu, en HT :

- Subvention de l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R. à hauteur de 50 %.
- Subvention du Conseil Départemental de l'Aisne au titre du dispositif « Aisne Partenariat Investissement » à hauteur de 25 %.

Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 20/01/2023 à 11h32 Réference de l'AR : 002-210201075-20230117-03_2023-DE Affiché le 20/01/2023 ; Certifié exécutoire le 20/01/2023

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le projet de réhabilitation de l'ancien hôtel/restaurant (Mairie) Phase 3.
- De solliciter de l'Etat, pour ces travaux, une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux à hauteur de 50 % du montant H.T.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal quel que soit le taux de subvention accordé.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme Affiché le 20 janvier 2023 François RAMPELBERG, Maire

2

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL Commune de Braine ***** SEANCE DU 17 JANVIER 2023

Nom	bre de Mem	bres
Membres en exercice	Présents	Votants
19	15	15
		+ 4 pouvoirs

Date de convocation 13 janvier 2023 L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de **François RAMPELBERG**, maire.

<u>Présents</u>: François RAMPELBERG, Jean PONS, Gérard LAINÉ, Odile VANDENBROUK, Patrick PETITJEAN, Nicole GUIDET, Stéphane WEBER, Martine TORLET, Sylvie GRÜN, Denis SARAZIN, Hervé ONYSZKO, Alain LEMAITRE, Marie-Thérèse GIRARD, Jacky IGNATE, Florian RAYAUME.

Représentés: Nathalie MUSSOT par Florian RAYAUME, Marie-Claude LAINÉ par Gérard LAINÉ, Marie-Christine BROT par Stéphane WEBER, Céline NAUDIN par Odile VANDENBROUK.

Monsieur Jean PONS a été nommé secrétaire de séance.

Objet: REPRISE DES CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON DANS LE CIMETIERE COMMUNAL - DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT DANS LE CADRE DE LA D.E.T.R.

N° de délibération : 04-2023

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	19	19	0	0	0

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune de BRAINE avait lancé en procédure adaptée un marché relatif à « l'Etat des lieux, Harmonisation des plans et fichiers et préparation à la reprise des concessions en état d'abandon dans le cimetière de BRAINE » durant l'année 2015.

Il rappelle à l'Assemblée que la Société FINALYS avait été retenue et qu'elle a exécuté sa mission.

A ce jour, le nombre total de tombe à traiter s'élève à 469. Le montant estimé est de 235 000,00 euros HT.

Le Maire propose à l'Assemblée de réaliser cette reprise de concessions en deux phases par moitié chacune, soit une phase en 2023 et une phase en 2024.

Le Maire précise le plan de financement prévu, en HT:

- Subvention de l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R. à hauteur de 50 %.
 - Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :
- D'approuver le projet de reprises de concessions en état d'abandon dans le cimetière communal en deux phases (années 2023 et 2024).

Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 20/01/2023 à 11h36 Réference de l'AR : 002-210201075-20230117-04_2023-DE Affiché le 20/01/2023 ; Certifié exécutoire le 20/01/2023

• De solliciter de l'Etat, pour ces travaux, une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux à hauteur de 50 % du montant H.T, qui s'élève à 117 500,00 euros pour la phase 1.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal quel que soit le taux de subvention accordé.

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL Commune de Braine

SEANCE DU 17 JANVIER 2023

Nom	Nombre de Membres					
Membres en exercice						
19	15	15				
		+ 4 pouvoirs				

Date de convocation 13 janvier 2023 L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de **François RAMPELBERG**, maire.

<u>Présents</u>: François RAMPELBERG, Jean PONS, Gérard LAINÉ, Odile VANDENBROUK, Patrick PETITJEAN, Nicole GUIDET, Stéphane WEBER, Martine TORLET, Sylvie GRÜN, Denis SARAZIN, Hervé ONYSZKO, Alain LEMAITRE, Marie-Thérèse GIRARD, Jacky IGNATE, Florian RAYAUME.

Représentés: Nathalie MUSSOT par Florian RAYAUME, Marie-Claude LAINÉ par Gérard LAINÉ, Marie-Christine BROT par Stéphane WEBER, Céline NAUDIN par Odile VANDENBROUK.

Monsieur Jean PONS a été nommé secrétaire de séance.

Objet: RENOVATION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - PHASE 3 - DEMANDE DE SUBVENTION: « AISNE PARTENARIAT INVESTISSEMENT » N° de délibération: 05-2023

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	19	19	0	0	0

Le Maire informe l'Assemblée que la Commune de BRAINE envisage la poursuite des travaux de rénovation du Centre Technique Municipal, pour une phase 3.

Il rappelle à l'Assemblée que la phase 2 de l'opération est achevée et que le Dossier de Consultations des Entreprises pour cette phase devrait être transmis prochainement à la Commune par la Maîtrise d'œuvre.

Il précise à l'Assemblée que la phase 3 de cette rénovation concerne principalement les VRD, compris des eaux pluviales avec infiltration et cuve de récupération ainsi que l'isolation thermique par l'extérieur. Cette phase 3 est estimée à 181 394,00 euros HT.

Le Maire précise le plan de financement prévu, en HT :

- Subvention de l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R. à hauteur de 40 %.
- Subvention du Conseil Départemental de l'Aisne au titre du dispositif « Aisne Partenariat Investissement » à hauteur de 25 %.

Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 20/01/2023 à 11h30 Réference de l'AR : 002-210201075-20230117-05_2023-DE Affiché le 20/01/2023 ; Certifié exécutoire le 20/01/2023

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le projet de rénovation du Centre Technique Municipal Phase 3.
- De solliciter du Conseil Départemental de l'Aisne, pour ces travaux, une subvention au titre du dispositif « Aisne Partenariat Investissement » à hauteur de 25 % du montant H.T.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal quel que soit le taux de subvention accordé.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme Affiché le 20 janvier 2023

François RAMPELBERG, Maire

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL Commune de Braine

SEANCE DU 17 JANVIER 2023

Nom	Nombre de Membres					
Membres en exercice	Présents	Votants				
19	15	15				
		+ 4 pouvoirs				

Date de convocation 13 janvier 2023 L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de **François RAMPELBERG**, maire.

<u>Présents</u>: François RAMPELBERG, Jean PONS, Gérard LAINÉ, Odile VANDENBROUK, Patrick PETITJEAN, Nicole GUIDET, Stéphane WEBER, Martine TORLET, Sylvie GRÜN, Denis SARAZIN, Hervé ONYSZKO, Alain LEMAITRE, Marie-Thérèse GIRARD, Jacky IGNATE, Florian RAYAUME.

Représentés: Nathalie MUSSOT par Florian RAYAUME, Marie-Claude LAINÉ par Gérard LAINÉ, Marie-Christine BROT par Stéphane WEBER, Céline NAUDIN par Odile VANDENBROUK.

Monsieur Jean PONS a été nommé secrétaire de séance.

Objet: REHABILITATION DE L'ANCIEN HOTEL/RESTAURANT - 43 PLACE CHARLES DE GAULLE (TRANSFERT SECRETARIAT DE MAIRIE - PHASE 3) - DEMANDE DE SUBVENTION: « AISNE PARTENARIAT INVESTISSEMENT »

N° de délibération: 06-2023

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	19	19	0	0	0

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune de BRAINE a obtenu deux subventions au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour la restructuration et l'accessibilité de l'Hôtel de Ville phases 1 et 2, d'un montant total de 383 470,65 euros.

Il rappelle à l'Assemblée que la Commune de BRAINE a signé un compromis de vente pour l'immeuble situé au 43 Place Charles de Gaulle afin d'y transférer le secrétariat de mairie.

La Commune a missionné la SEDA afin d'effectuer une étude de faisabilitépréprogramme.

Le Maire informe l'Assemblée que la SEDA a remis son étude de faisabilité et le montant des travaux HT est estimé à 1 278 997,00 euros HT, soit un complément de 426 840,00 euros qui correspondent au nouveau projet de réhabilitation et qui n'étaient donc pas prévus initialement lors des phases 1 et 2.

Le Maire précise le plan de financement prévu, en HT :

- Subvention de l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R. à hauteur de 50 %.
- Subvention du Conseil Départemental de l'Aisne au titre du dispositif « Aisne Partenariat Investissement » à hauteur de 25 %.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le projet de réhabilitation de l'ancien hôtel/restaurant (Mairie) Phase 3.
- De solliciter du Conseil Départemental de l'Aisne, pour ces travaux, une subvention au titre du dispositif « Aisne Partenariat Investissement » à hauteur de 25 % du montant H.T.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal quel que soit le taux de subvention accordé.

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL Commune de Braine

SEANCE DU 17 JANVIER 2023

Nombre de Membres						
Membres en exercice Présents Votants						
19	15	15				
		+ 4 pouvoirs				

Date de convocation 13 janvier 2023 L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de **François RAMPELBERG**, maire.

<u>Présents</u>: François RAMPELBERG, Jean PONS, Gérard LAINÉ, Odile VANDENBROUK, Patrick PETITJEAN, Nicole GUIDET, Stéphane WEBER, Martine TORLET, Sylvie GRÜN, Denis SARAZIN, Hervé ONYSZKO, Alain LEMAITRE, Marie-Thérèse GIRARD, Jacky IGNATE, Florian RAYAUME.

Représentés: Nathalie MUSSOT par Florian RAYAUME, Marie-Claude LAINÉ par Gérard LAINÉ, Marie-Christine BROT par Stéphane WEBER, Céline NAUDIN par Odile VANDENBROUK.

Monsieur Jean PONS a été nommé secrétaire de séance.

Objet: REQUALIFICATION DE LA PLACE SCHOENENBERGER - DEMANDE DE SUBVENTION: « AISNE PARTENARIAT VOIRIE » N° de délibération: 07-2023

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	19	19	0	0	0

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune de BRAINE a retenu le maître d'œuvre dans le cadre de la requalification de la Place Schoenenberger à BRAINE (Aisne). Il indique à l'Assemblée que ce maître d'œuvre est arrivé à la phase AVP. Le Dossier de Consultation des Entreprises est en cours de rédaction.

Il précise que le coût des travaux est estimé à 497 534,00 euros HT auxquels il faut ajouter les frais de maîtrise d'œuvre (56 251,33 euros HT), les frais CSPS (5 000,00 euros HT) et les frais divers (publication DCE, \dots 2 000,00 euros HT), soit un total général de l'opération estimé à 560 785,33 euros HT.

Il indique que la Commune peut bénéficier d'une subvention au titre du dispositif « Aisne Partenariat Voirie ou Amendes de Police » - Programme 2023, pour les travaux de voirie.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter une subvention au titre du dispositif « Aisne Partenariat Voirie Programme 2023 » au meilleur taux pour les travaux de voirie.
- De s'engager à affecter ces travaux sur le budget général de la Commune en 2023.
- De s'engager à réaliser les travaux dans un délai de deux ans, à compter de la date de notification.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme

Affiché le 20 janvier 2023 François RAMPEUBERG, Maire

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL Commune de Braine

SEANCE DU 17 JANVIER 2023

Nombre de Membres

Membres en exercice

Présents

Votants

19

15

15

+ 4
pouvoirs

Date de convocation 13 janvier 2023 L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de **François RAMPELBERG**, maire.

<u>Présents</u>: François RAMPELBERG, Jean PONS, Gérard LAINÉ, Odile VANDENBROUK, Patrick PETITJEAN, Nicole GUIDET, Stéphane WEBER, Martine TORLET, Sylvie GRÜN, Denis SARAZIN, Hervé ONYSZKO, Alain LEMAITRE, Marie-Thérèse GIRARD, Jacky IGNATE, Florian RAYAUME.

Représentés: Nathalie MUSSOT par Florian RAYAUME, Marie-Claude LAINÉ par Gérard LAINÉ, Marie-Christine BROT par Stéphane WEBER, Céline NAUDIN par Odile VANDENBROUK.

Monsieur Jean PONS a été nommé secrétaire de séance.

Objet: ENTRETIEN DE LA VOIRIE DANS LES RUES (GOUDRONS A CHAUD ET GRAVILLONNAGE) - DEMANDE DE SUBVENTION « AISNE PARTENARIAT VOIRIE » - PROGRAMME 2023

Nº de délibération : 08-2023

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	19	19	0	0	0

Le Maire propose à l'Assemblée de solliciter des subventions au titre du dispositif Aisne Partenariat Voirie (APV) pour les travaux suivants :

NATURE	APPELLATION	SURFACE	MONTANT DE	MONTANT DE
DES	ET		L'OPERATION	L'OPERATION
TRAVAUX	N° DE LA VOIE		T.T.C.	H.T.
Entretie	n de la voirie dans les oudron à chaud et	5 200 m²	37 440,00	31 200,00

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter des subventions au titre du dispositif Aisne Partenariat Voirie (APV) pour les travaux ci-dessus au meilleur taux.
- De s'engager à affecter ces travaux d'un montant de 37 440,00 euros TTC sur le budget communal.
- De s'engager à réaliser les travaux dans un délai de deux ans, à partir de la date de notification.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme Affiché le 20 Janvier 2023 François RAMPELBERG, Maire

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL Commune de Braine

SEANCE DU 17 JANVIER 2023

Nombre de Membres

Membres en exercice

Présents

Votants

19

15

15

+ 4
pouvoirs

Date de convocation 13 janvier 2023 L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de **François RAMPELBERG**, maire.

<u>Présents</u>: François RAMPELBERG, Jean PONS, Gérard LAINÉ, Odile VANDENBROUK, Patrick PETITJEAN, Nicole GUIDET, Stéphane WEBER, Martine TORLET, Sylvie GRÜN, Denis SARAZIN, Hervé ONYSZKO, Alain LEMAITRE, Marie-Thérèse GIRARD, Jacky IGNATE, Florian RAYAUME.

Représentés: Nathalie MUSSOT par Florian RAYAUME, Marie-Claude LAINÉ par Gérard LAINÉ, Marie-Christine BROT par Stéphane WEBER, Céline NAUDIN par Odile VANDENBROUK.

Monsieur Jean PONS a été nommé secrétaire de séance.

Objet: COMMUNE - DECISION MODIFICATIVE Nº 4/2022

N° de délibération : 09-2023

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	19	19	0	0	0

Suite à une erreur matérielle, le Maire précise à l'Assemblée qu'il convient d'ajuster des crédits en section de fonctionnement pour tenir compte de la consommation effective des crédits.

Il propose de prendre une décision modificative répartie comme suit :

COMMUNE DE BRAINE BUDGET GENERAL		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
66111 6616	+ 385,00 + 1 515,00	7318 + 1 900,00
	1 900,00	1 900,00
SECTION D'INVESTISSEMENT		
	0,00	0,00

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

 D'adopter la décision modificative n° 4/2022 du budget général de la Commune telle que présentée.

> Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme

Affiché le 20 janvier 2023 François RAMPELBERG, Maire